

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES

En exécution de l'arrêté n°44-2023 du 20/09/2023, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences (CCTC) informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) des 22 communes de la CCTC et sur l'abrogation des cartes communales de : Boudou, Castelferrus, Garganvillar, Lizac et Saint-Aignan, sera ouverte pour une durée de 33 jours, consécutifs :

**Du lundi 16 octobre 2023 à 9 h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 17 h00 inclus.**

Cette enquête vise à remplacer les documents ou les règles d'urbanisme applicables aux 22 communes de la CCTC.

**Commission d'Enquête :** Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Monsieur Yves JACOBS (Président), Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE et Madame Martine AVEROUS en qualité de membres titulaires et Monsieur Robert MARTEL en qualité de membre suppléant en cas d'empêchement d'un membre titulaire.

**Consultation du dossier d'enquête :** Le dossier d'enquête est constitué d'une version papier et d'une version dématérialisée. Il comprend le projet de PLUi-H, les conséquences des abrogations des cartes communales, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'environnement, ainsi que les registres papiers et numérique.

Le dossier d'enquête publique unique, composé des pièces et éléments requis au titre de chacune des procédures, pourra être consulté durant toute la durée de l'enquête :

- Sous format papier et numérique au Siège de la Communauté de Communes Terres des Confluences (636 rue des confluences, 82102 Castelsarrasin) ainsi que lors des permanences de la commission.
- Sous format numérique dans les permanences et communes de Castelsarrasin, Garganvillar, Moissac, La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Nicolas-de-la-Grave, ou via l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4881>

**Observations et propositions du public :** pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4881>
- Sur les registres d'enquête papiers mis à disposition du public au siège de la CCTC et dans les 22 mairies des communes membres
- Par courrier postal adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête, Communauté de communes Terres des Confluences, 636 rue des Confluences, BP 50 046, 82102 Castelsarrasin
- Par courrier électronique à l'adresse suivante [enquete-publique-4881@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4881@registre-dematerialise.fr)

Toutes observations formulées sur les registres papiers ou numériques, réceptionnées après le 17 novembre à 17h00 ne pourront pas être prises en considération par la commission d'enquête.

**Dates des permanences :** la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors de 12 permanences réparties de la façon suivantes :

Date	Horaires	Lieux	Date	Horaires	Lieux
16 octobre	9h-12h	Mairie de Castelsarrasin 5 Pl. de la Liberté, 82100 Castelsarrasin	9 novembre	9h-12h	Mairie de Castelsarrasin 5 Pl. de la Liberté, 82100 Castelsarrasin
16 octobre	14h-17h	Centre culturel Henri Ena 24 rue de la solidarité, 82200 Moissac	9 novembre	14h-17h	Mairie de Saint-Nicolas de la Grave Pl. Du château, 82210 Saint-Nicolas-de-la-Grave
23 octobre	9h-12h	Mairie de Garganvillar Rue Mairie, 82100 Garganvillar	14 novembre	9h-12h	Mairie de Garganvillar Rue Mairie, 82100 Garganvillar
23 octobre	14h-17h	Mairie de Saint-Nicolas de la Grave Pl. Du château, 82210 Saint-Nicolas-de-la-Grave	14 novembre	14h-17h	Mairie de La-Ville-Dieu-du-Temple 12-14 Rue Grand Rue, 82290 La Ville-Dieu-du-Temple
28 octobre	9h-12h	Mairie de La-Ville-Dieu-du-Temple 12-14 Rue Grand Rue, 82290 La Ville-Dieu-du-Temple	17 novembre	9h-12h	Centre culturel Henri Ena 24 rue de la solidarité, 82200 Moissac
4 novembre	9h-12h	Centre culturel Henri Ena 24 rue de la solidarité, 82200 Moissac	17 novembre	14h-17h	Mairie de Castelsarrasin 5 Pl. de la Liberté, 82100 Castelsarrasin

Des permanences téléphoniques seront organisées les vendredis 27 octobre et 3 novembre dans l'après-midi.

**Prise de Rendez-vous :** La prise de rendez-vous avec la commission d'enquête pourra se faire **principalement** via une plateforme en ligne disponible sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4881>) ou via l'accueil de la CCTC au 05-63-95-56-00. La commission d'enquête organisera aussi des permanences téléphoniques.

**Evaluation environnementale :** Les informations environnementales (évaluation environnementale) et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant au projet soumis à l'enquête publique figurent dans le dossier d'enquête, consultables dans les formes précisées ci-dessus.

**Suites données à l'enquête et information du public :** A l'issue du délai d'enquête, les différents registres d'enquête seront mis à disposition de la commission d'enquête et clos par elle le 17 novembre à 17H00. Aucun courrier, ni aucun courriel, ne sera pris en compte après la clôture de l'enquête publique.

Dès réception du registre et des documents annexés, la commission d'enquête rencontrera, le Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la Communauté de Communes disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

La commission d'enquête disposera d'un délai de 30 jours, à compter de la fin de l'enquête pour établir un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête, examinera les observations recueillies. Elle consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont « favorables », « favorables sous réserves », ou « défavorable ».

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes Terres des Confluences aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes Terres des Confluences <https://www.terresdesconfluences.fr/>

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences est la personne responsable du projet à laquelle des informations peuvent être demandées.

Le Président  
Dominique BRIOIS